Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251218-DB_269_2025-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 18 décembre 2025

Délibération DB-269-2025

Objet : Tourisme-Communication – Association Pêches d'Armor-Subvention 2026

L'an 2025 le 18 décembre à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan KERDRAON.

Le Secrétaire de séance est Madame Blandine CLAESSENS.

MEMBRES PRESENTS
Ronan KERDRAON, Hervé GUIHARD, Christine METOIS-LE BRAS, Rémy MOULIN, Blandine CLAESSENS, Denis HAMAYON, Vincent ALLENO, Loïc RAOULT, Thierry SIMELIERE, Gérard LE GALL, Bertrand FAURE, Jean-Paul HAMON, Cigdem AKTAS, Joël BATARD, David BELLEGUIC, Patricia BRIAND-FALLER, Stéphane BRIEND, Marie Jo BROLLY, Paul CHAUVIN, Morgane CREISMEAS, Bernard CROGUENNEC, Brigitte DEMEURANT COSTARD, Rachid DYDA, Stéphane FAVRAIS, Pascale GALLERNE, Damien GASPAILLARD, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Guillaume HAMON, Françoise HURSON, Christian JOLLY, Michel JOUAN, Stéphane L'HER, Nadia LAPORTE, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Didier LE BUHAN, Yannick LE CAM, Maxime LE CRONC, Michel LE DUAULT, Isabelle LE GALL, Gérard MEROT, Olivier MEROT, Nicolas NGUYEN, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Michel PETRA, Philippe PIERRE, Maryse PINEL, Roland RAOULT, Alain RAULT, Marcel SERANDOUR, Thierry STIEFVATER

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)
Sylvie GUIGNARD pouvoir à Joël BATARD, Thibaut GUIGNARD pouvoir à Maryse PINEL, Jean-Marc LABBE pouvoir à Vincent ALLENO, Arnaud BANIEL pouvoir à Ronan KERDRAON, Bruno BEUZIT pouvoir à Rémy MOULIN, Patrice DARCHE pouvoir à Alain RAULT, André GUYOT pouvoir à Michel JOUAN, Claudine HATREL--GUILLOU pouvoir à Thierry STIEFVATER, Martine HUBERT pouvoir à Stéphane FAVRAIS, Eliane LALANDEC DAVOINE pouvoir à Marcel SERANDOUR, Thibaut LE HINGRAT pouvoir à Aline LE BOEDEC, Hugues LESAGE pouvoir à David BELLEGUIC, Monique LUCAS pouvoir à Blandine CLAESSENS, Laurence MAHE pouvoir à Michel PETRA, Laure MITNIK pouvoir à Michelle HAICAULT, Christine ORAIN-GROVALET pouvoir à Maxime LE CRONC, Corentin POILBOUT pouvoir à Paul CHAUVIN, Maryline PREVOST pouvoir à Nadia LAPORTE, Christian RANNO pouvoir à Gérard MEROT, Catherine RIVIERE pouvoir à Denis HAMAYON, Valérie ROOS pouvoir à Bertrand FAURE, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL pouvoir à Stéphane BRIEND,

MEMBRES ABSENTS
Pascal PRIDO, Mickaël COSSON, Annie GUENNOU, Catherine MARCHESIN, Annie SIMON

Nombre de conseillers en exercice : 80
Nombre de présents : 53
Nombre de votants : 75

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251218-DB_269_2025-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 18 décembre 2025

Délibération DB-269-2025

Rapporteur : Monsieur Denis HAMAYON

Objet : Tourisme-Communication – Association Pêches d'Armor-Subvention 2026

EXPOSE DES MOTIFS

Le 14 décembre 2023, en votant sa stratégie de développement touristique pour les années 2024 à 2027, Saint-Brieuc Armor Agglomération a mis en évidence la coquille Saint-Jacques comme un produit identitaire fort de la Baie de Saint-Brieuc qu'il convient de mettre en avant comme un vecteur participant au renouvellement de la notoriété de l'Agglomération.

Ainsi, l'Agglomération a confié à l'Office de tourisme la mission de promouvoir la gastronomie sur le territoire par l'organisation de l'évènement Rock N'Toques, fin mai, début juin et la coorganisation du Festival de la Coquille au mois d'octobre.

Si l'Office du tourisme agit sur le ressort territorial de l'Agglomération, il est nécessaire de mettre en avant ce produit d'exception auprès d'un public plus large pour créer dans les esprits un lien entre coquille et Baie de Saint-Brieuc.

La Fête de la Coquille se déroulant à la fin du mois de janvier à Paris, dans le quartier emblématique de Montmartre, est le lieu idéal pour cette communication ; le bassin parisien est l'un des viviers ciblés par la stratégie touristique de l'Agglomération.

Durant deux jours, les producteurs costarmoricains vont investir le marché gastronomique pour présenter leurs produits, les métiers en lien avec la mer et, bien sur, organiser des dégustations culinaires.

Organisée depuis seize années par la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes-d'Armor, l'organisation est reprise en main par l'Association Pêches d'Armor, nouvellement créée par le Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CDPMEM 22).

Le budget prévisionnel de l'association pour l'organisation de cet évènement est de 48.450 €, l'association sollicite un soutien financier de 2.000 €.

Afin de soutenir la mise en valeur d'un produit identitaire fort de la Baie de Saint-Brieuc, tout en communiquant auprès d'un public touristique potentiel de la Baie de Saint-Brieuc et en soutenant l'association des producteurs de coquille nouvellement créée,

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 2 000 €.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251218-DB_269_2025-DE

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU les articles L.1611-4, L.2311-7, L.2313-1, L.5211-36 et L.5216-5 du code général des collectivités territoriales;

VU les articles 9-1 et 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration;

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 imposant la conclusion d'une convention lorsque le montant annuel dépasse la somme de 23.000 euros;

VU l'arrêté ministériel du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier;

VU les statuts de Saint-Brieuc Armor Agglomération modifiés par arrêté préfectoral du 2 février 2023;

VU la demande de subvention formulée par l'Association Pêches d'Armor;

VU l'avis de la commission politiques économiques du 2 décembre 2025;

Le bureau statutaire saisi en date du 4 décembre 2025;

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

APPROUVE l'attribution et le versement de la subvention 2026 à l'Association Pêches d'Armor d'un montant de 2.000 €.

DIT que les dépenses sont inscrites au budget principal 2026.

AUTORISE le Président ou son représentant dûment habilité, à signer tout acte afférent à cette subvention.

DIT que le bénéficiaire doit faire mention du soutien de Saint-Brieuc Armor Agglomération dans ses supports de communication .

Présents : 53	Pouvoirs : 22	Total : 75	Exprimés : 75
Voix Pour : 75	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 18 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Blandine CLAESSENS

Président,

Ronan KERDRAON